



DATE 22/07/2020
CONTACT Dr. Paul Pardon
TEL.
E-MAIL

Aux Directeurs généraux, Médecins-chefs, Directeurs du Département infirmier et Coordinateurs des Plans d'Urgences des Hôpitaux généraux et universitaires, des Hôpitaux psychiatriques et des Hôpitaux de revalidation

**Pour information aux Fédérations hospitalières
Pour information aux Gouverneurs**

OBJET Covid-19 – Hospital & transport surge capacity: Plan d'Urgence Hospitalier.

Madame, Monsieur le Directeur général,
Madame, Monsieur le Médecin-chef,
Madame, Monsieur le Directeur du Département infirmier,
Madame, Monsieur le Coordinateur du PUH,

Le Comité *Hospital & Transport Surge Capacity* composé des représentants de toutes les entités, de la Défense, des Fédérations hospitalières, du Comité scientifique et des experts, est toujours actif et se réunit régulièrement afin de suivre la situation du secteur hospitalier et de prendre les mesures nécessaires en termes de régulation.

Le Comité se concentre actuellement sur le suivi continu de la charge de travail liée à la COVID-19 pour les hôpitaux et sur l'organisation de la préparation de la prochaine vague d'hospitalisations.

Dans cette lettre, nous voulons donner un certain nombre de nouvelles orientations, d'ajustements et de clarifications en ce qui concerne la soumission et l'approbation des Plans d'Urgence Hospitaliers (pour tous les hôpitaux).

Avant le début de la crise COVID-19, de nouvelles normes coordonnées au niveau inter-fédéral sur les plans d'urgence hospitaliers avaient été publiées. Ces normes ont nécessité une mise à jour du plan d'urgence de l'hôpital (ci-après PUH). La date limite pour soumettre le PUH au ministre compétent était fixée le 31/12/2019. Cette date n'a pas été respectée par de nombreux hôpitaux. À cet égard, 2020 a été une année importante pour le processus d'approbation. Cette situation a été perturbée par la crise COVID-19.

Certains hôpitaux n'ont pas encore soumis leur projet de PUH actualisé à la cellule de sécurité communale ou n'ont pas encore reçu l'approbation du bourgmestre de leur PUH. Ces hôpitaux peuvent fonctionner pour le moment sur base du plan qui n'a pas encore été approuvé. Toutefois, de nouveaux délais sont désormais fixés :

- Les hôpitaux qui ont déjà soumis leur plan peuvent tenir compte des enseignements tirés lors de leur évaluation annuelle, mais ne sont pas tenus de soumettre à nouveau leur PUH. Les hôpitaux qui n'ont pas encore soumis leur projet de PUH adapté, traitent déjà les leçons apprises dans le document qu'ils doivent soumettre ; ils auront jusqu'au 31/12/2020 au plus tard pour soumettre leur PUH à approbation.
- Les acteurs responsables de l'approbation dans la cellule de sécurité communale (différents niveaux de pouvoir et acteurs) donneront ensuite leurs commentaires ou leur approbation au plus tard le 01/07/2021.
 - L'attestation du bourgmestre sera transmise au ministre compétent immédiatement et au plus tard le 01/08/2021.

Cette proposition a été présentée par le HTSC au Comité préparatoire de la CIM-Santé et n'a suscité aucune remarque.

Nous tenons à remercier expressément les hôpitaux et leur personnel, et en particulier le Directeur général, le Médecin-chef, le Directeur du Département infirmier et le Coordinateur du PUH, pour le leadership et la responsabilité que vous avez assumés et prenez toujours individuellement et collectivement. Nous voudrions également confirmer votre leadership et votre responsabilité pour la suite de l'approche, comme décrit également dans ce courrier.

Si vous avez des questions spécifiques concernant cette lettre, veuillez contacter l'adresse e-mail suivante : sverhaegen@ggc.brussels .

Dr. Paul Pardon
Chief Medical Officer
Belgique, Président du Risk
Management Group

Pedro Facon
Pour le Comité
Hospital & Transport
Surge Capacity

Prof. Dr. Erika Vlieghe
Pour le Comité
scientifique

Prof. Dr. Geert Meyfroidt
Président de la Société belge
de médecine intensive